



La manière dont la presse a couvert le vote, le jeudi 23 mai au Sénat, du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union européenne (TSCG) est symptomatique. Elle reflète l'intention des politiques de faire passer ce texte à l'insu de la population et, surtout, sans susciter aucun débat sur les politiques d'austérité imposées en Europe.

Rappelons-nous la question posée à l'eurodéputé Ecolo, Philippe Lamberts, par le journaliste du *Vif L'Express*, François Brabant, lors d'une [interview en mars dernier](#) : « Depuis plusieurs mois, il plane une incertitude quant au moment exact où le traité sera mis à l'ordre du jour au parlement fédéral et dans les parlements régionaux. Comment l'interprétez-vous ? ». Et la réponse de Philippe Lamberts: « Pour les éminences socialistes, je pense que l'objectif était de choisir le moment approprié pour faire passer le truc sans que ça se voit ».

Jeudi dernier, « le truc » est effectivement passé « sans que ça se voit ». Le jour-même, les principaux médias francophones du pays se sont contentés de deux dépêches de l'agence Belga, de quelques lignes à peine, sans aucun contexte ni explication sur ce qu'est le TSCG et quel est l'impact de ce vote. Le sujet, pourtant d'une importance capitale, est emballé en quelques lignes, sans faire de vagues.

Sans surprise, le PS a voté pour le TSCG. La FGTB Charleroi-Sud Hainaut signale à juste titre que « le Parti socialiste a clairement et historiquement choisi le camp du capital pour ceux qui en douteraient encore ! Il vient de renier définitivement et irrévocablement son appartenance à la gauche ». Ecolo, qui a voté contre au Sénat, nage en plein délire schizophrénique puisqu'il pourrait voter pour dans les assemblées régionales où il est au pouvoir!

Mais le traité peut encore être bloqué! Si un seul des parlements régionaux ou communautaires le rejette, le texte ne pourra pas être approuvé par la Belgique. C'est pourquoi nous soutenons la mobilisation convoquée par la FGTB Wallonne ce mercredi 29 mai à Namur, à l'occasion de la séance plénière au Parlement Wallon.

Enfin, nous reproduisons ci-dessous un article d'Olivier Bonfond sur le sujet, publié dans *La Gauche*

de novembre-décembre 2012.

LCR-Web

Tout faire pour bloquer le traité budgétaire en Belgique

Par Olivier Bonfond

Dans les semaines à venir, les sept parlements de Belgique vont très probablement voter, dans l'indifférence des grands médias, le Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance (TSCG), également appelé traité budgétaire européen. Ce traité représente une grande menace pour la Belgique, tant sur le plan économique que démocratique. Il faut donc tout faire pour que celles et ceux qui sont sensés représenter nos intérêts ouvrent les yeux et refusent de ratifier ce texte.

Une règle d'or absurde, injustifiable, antidémocratique et économiquement insensée

Absurde. Un des éléments les plus importants de ce traité est qu'il durcit les critères de Maastricht, en particulier en abaissant le seuil maximum de déficit budgétaire de 3% à 0,5% du PIB. Soyons clairs : aucun Etat membre n'arrivera à respecter ce critère. Au cours des trente dernières années, la Belgique n'a connu un déficit budgétaire inférieur à 0,5 % qu'à sept reprises. Aujourd'hui, alors que la récession s'installe dans l'UE et que les Etats ont déjà toutes les peines du monde à atteindre 3% de déficit, fixer un plafond de 0,5% est tout simplement absurde.

Injustifiable. On ne le répètera jamais assez, ce chiffre de 3% de déficit ne se justifie par

aucune théorie économique. C'est un haut fonctionnaire, Guy Abeille qui, en une heure un soir de juin 1981, a tout simplement inventé ce chiffre, sur demande expresse de François Mitterrand, désireux d'avoir un chiffre rond et facile à retenir pour justifier les restrictions budgétaires en cours (1). Trois pourcents, 0,5%, et pourquoi pas 2 ou 4% ? Au lieu de fixer des objectifs chiffrés ne reposant sur rien, il s'agit d'affirmer la chose suivante : s'il est a priori souhaitable de financer le développement d'un pays via des ressources qui ne génèrent pas d'endettement, un État doit pouvoir s'endetter sous certaines conditions, en particulier en période de récession, où la dépense publique peut s'avérer cruciale pour relancer l'activité économique. Plus globalement, un déficit peut se justifier pour réaliser des investissements productifs, socialement utiles et écologiquement durables.

Antidémocratique. En inscrivant cette « règle d'or » dans leur Constitution nationale, les parlements nationaux décident d'abandonner une grande partie de leur souveraineté à des institutions européennes non élues. N'oublions pas qu'une des principales responsabilités des parlements est de voter le budget. Or, avec ce traité, les budgets nationaux seront déterminés et contrôlés par la Commission européenne et la Cour de justice européenne. Celles-ci pourront infliger de manière quasi automatique des sanctions allant jusqu'à 0,1% du PIB du pays (350 millions d'euros pour la Belgique).

Economiquement insensée. Enfin, et c'est sans doute cela qui est le plus incroyable, cette politique de rigueur budgétaire débouchera sur des résultats inverses à ceux escomptés. En effet, les réductions drastiques de dépenses publiques provoquent une contraction de l'activité économique, qui elle-même provoque à la fois une baisse des rentrées fiscales et une augmentation du chômage et donc des dépenses sociales d'indemnisation. L'Etat ayant appliqué l'austérité pour diminuer son déficit budgétaire se retrouve au final avec un déficit en augmentation et un approfondissement de la récession. Tous les chiffres confirment cette analyse. La Grèce, qui a déjà appliqué neuf plans d'austérité depuis 2010, a vu sa dette doubler en trois ans tandis que son produit intérieur brut (PIB) connaîtra sa cinquième année consécutive de récession (-6,1% en 2011, -6,5% en 2012).

La Belgique peut ne pas ratifier ce traité !

Ce traité ne s'appliquera pas aux Etats qui refusent de le ratifier. La Belgique peut donc encore décider, de manière souveraine, et au nom de l'intérêt général de sa population, de ne pas se soumettre à cette logique mortifère. Si au contraire, la Belgique décide de le ratifier, ce texte ne s'appliquera pas uniquement à l'Etat fédéral mais bien à l'ensemble des pouvoirs publics et administrations locales (Régions, Communautés, Provinces, Communes, CPAS...). Les conséquences se feront donc sentir dans tous les aspects de la vie quotidienne des citoyens.

Les dirigeants politiques affirment qu'il faut absolument voter ce traité car si on ne le vote pas, la Belgique ne pourra pas bénéficier de l'aide financière du MES (Mécanisme européen de Stabilité) si elle se retrouvait en difficulté. Cet argument ne tient pas la route quand on connaît la vraie nature du MES. Le MES, qui vient d'entrer en vigueur en octobre 2012 et s'apprête à remplacer définitivement le Fonds européen de Stabilité financière (FESF), n'est rien d'autre qu'une sorte de FMI européen. Cette institution va donc accepter de prêter de l'argent aux pays en difficulté mais à des conditions très strictes et très proches de celles qui ont déjà été imposées pendant deux décennies à plus de 100 pays du Sud, avec les résultats que l'on sait : explosion de la dette **(2)**, de la pauvreté, des inégalités et de l'exclusion sociale.

Notes :

(1) *Le Parisien*, 28 septembre 2012.

(2) La dette publique des PED a quadruplé, passant de 350 milliards de dollars en 1980 à 1 580 milliards de dollars en 2010.